Communiqué de presse

Thomas Cook permet à ses clients de voyager en toute sérénité en proposant une nouvelle option d'assurance intégrant la force majeure

***Paris, le 6 juillet 2010* - Depuis le 3 juillet, Thomas Cook propose avec son partenaire Mondial Assistance une nouvelle option de voyage différé appelée « Sérénité Totale », couvrant les événements qualifiés de force majeure.**

Thomas Cook prend ainsi en compte l'évolution des besoins des voyageurs français en matière d'assurance, notamment sur les problématiques de force majeure mises en évidence encore récemment par l'éruption volcanique en Islande. Cette police d'assurance particulièrement complète est valable sur l'ensemble des séjours et également sur les vols secs vendus dans le réseau Thomas Cook, Aquatour ainsi que sur les produits de la marque Jet tours.

En vue de répondre à la légitime inquiétude des voyageurs causée par les événements récents, que ce soit de type catastrophe naturelle - éruption volcanique - ou d'origine humaine - récentes émeutes à Bangkok - Thomas Cook a engagé depuis plusieurs semaines une réflexion de fond avec son assureur **Mondial Assistance.**

Depuis le 3 juillet 2010, Thomas Cook propose aux voyageurs une nouvelle assurance optionnelle **« Serénité Totale »**, **s'ajoutant au Pack d'assurance Multirisque,** qui a la particularité d'intégrer la notion de **force majeure de manière plus exhaustive**.

Les souscripteurs de cette assurance bénéficieront de l'ensemble des garanties de l'option en cas de survenance de **catastrophes naturelles** telles que **tempête, ouragan, cyclone, tremblement de terre, tsunami, glissement de terrain**, mais aussi d'événements **d'origine humaine** tels que les **actes de terrorisme**, les **émeutes** ou **mouvements populaires**, les **catastrophes écologiques**, et les **grèves soudaines sans annonce préalable**, ainsi que tout autre événement **aléatoire, irrésistible et indépendant de la volonté de l'assuré et de celle de l'organisateur du voyage et/ou de la compagnie aérienne.**

Cette offre à destination de la clientèle individuelle et groupes est proposée au prix public de **15€ par personne**, et est réservable depuis le 3 juillet 2010. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation d'un voyage prévu ou les frais de prolongation d'un voyage pour cause de force majeure dans la limite des plafonds (voir tableau p2).

Outre cette application large de la prise en charge relevant de la **force majeure**, intégrant les **catastrophes naturelles** et également les **actes d'origine humaine**, les principaux avantages et nouveautés de cette option sont :

- Une franchise de 12 heures seulement ;
- Une couverture avant le départ et pendant le séjour ;
- L'élargissement de l'indemnisation légale des clients avec une indemnité forfaitaire de 50€/jour sans justificatifs pour les frais divers.

LES GARANTIES DE L'OPTION

DETAIL DES GARANTIES		PLAFOND
Frais d'Annulation	**Remboursement des frais d'annulation** suite à la survenance d'un évènement prévu au contrat	**En fonction des Conditions Générales du contrat concerné**
Frais de Report	**Remboursement des frais de report du voyage**	**2 500 € / assuré**
Prestations Terrestres Diverses	**Remboursement des prestations terrestres** vendues en complément d'un transport par le voyagiste	**2 000 € / assuré /sinistre**
Correspondances manquées	**Remboursement des frais supplémentaires de transport (aller/retour)**	**2 000 € / assuré / sinistre**
Garantie Prolongation de Séjour	**Participation aux frais supplémentaires de prolongation du séjour**	**Franchise de 12h**
	Hébergement *(avec justificatif)*	**150 € par jour / assuré (5 jours maxi)**
	Indemnisation Forfaitaire Frais divers « argent de poche » : biens de première nécessité, boissons… *(sans justificatif)*	**50 € / jour / assuré (5 jours maxi)**
Réacheminement	**Organisation et prise en charge des frais de réacheminement jusqu'à la destination finale prévue**	**500 € / assuré**

L'option « Sérénité Totale » est applicable en complément de la formule Multirisque Sérénité.
Les voyageurs ayant déjà réservé pour un départ à plus de 21 jours et ayant déjà souscrit une assurance Mondial Assistance pourront souscrire a posteriori à cette option.
Les voyageurs ayant souscrit à l'assurance Annulation uniquement pourront transformer celle-ci en Assurance Multirisque afin de pouvoir bénéficier également de cette option.

Les éléments compris dans le Pack Multirisque restent couverts, tels que l'avance de fonds et la mise à disposition ou l'envoi de médicaments sur place.

Avec cette option d'assurance « Sérénité Totale », qui a vocation à intégrer durablement leur gamme des assurances voyage, Thomas Cook et Mondial Assistance entendent apporter la solution la plus complète et efficace à l'ensemble de leurs clients.

A propos de Thomas Cook Plc
Avec plus de 22 millions de clients, Thomas Cook Plc est un groupe de tourisme majeur en Europe et dans le monde. Premier réseau intégré de distribution sur le marché du tourisme de loisir, et 2ème tour opérateur avec une part de marché d'environ 13%, le groupe Thomas Cook et ses marques associées Aquatour, Jet tours et Secrets compte 660 agences sur l'ensemble du territoire et s'appuie sur 1700 collaborateurs. La stratégie multi-canal assure à ses clients plus de confort et de flexibilité dans le choix du mode de réservation (Internet, téléphone ou agence de voyages).

Contact Presse
Anne de Bony - anne.de-bony@thomascook.fr - *01 76 77 73 31*

A propos de Mondial Assistance
24h/24 et 365 jours par an, Mondial Assistance France intervient partout dans le monde pour apporter à ses clients entreprises et particuliers, des solutions d'assistance et d'assurance sur-mesure dans les domaines de l'automobile, du voyage, des loisirs, de la mobilité, de l'habitat, de l'emploi, de la santé et des services aux personnes. Mondial Assistance France appartient au groupe Mondial Assistance, leader international de l'assurance voyage et de l'assistance. Il anime un réseau de 400 000 prestataires et de 180 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4% de la population mondiale. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group.

Contact Presse
Stéphanie Muthelet *– stephanie@rumeurpublique.fr - Rumeur Publique : 01 55 74 52 28*